

## **Championnats d'Europe à Amsterdam (Pays-Bas) du 6 au 10 juillet 2016**

### **Critères généraux pour pouvoir prétendre à une sélection en équipe de France :**

Sera **selectionnable** suivant les critères cumulatifs l'athlète :

- ayant réalisé le niveau de performance demandé ci-après dans le respect des conditions cumulatives suivantes : dans des conditions régulières (notamment vitesse du vent  $\leq 2\text{m/s}$ , dénivelé de la piste ou du parcours, la hauteur des haies ...). La distance de positionnement des anémomètres ainsi que l'absence d'obstacles autour d'eux devra avoir été attestée dans le rapport du juge arbitre.
- lors d'une épreuve respectant le cahier des charges AIFA et AEA (championnats et meetings internationaux labellisés AIFA ou AEA) ou des meetings Nationaux 1 ou des épreuves nationales dans les meetings Nationaux 2 ainsi que les championnats de France organisés par la FFA.
- licencié FFA lors de la réalisation du niveau de performance (voir ci-dessous cas particulier du marathon)
- à jour du suivi médical réglementaire à la date de l'épreuve des championnats de France Elite qui se tiendront à Angers du 24 au 26 juin 2016.
- Participant obligatoirement aux Championnats de France Elite sauf exceptions prévues dans les présentes modalités.

**Les résultats obtenus lors des championnats de France Elite (24-26 juin 2016) seront particulièrement observés afin de déterminer la sélection.**

Chaque athlète devra concourir, dans la spécialité pour laquelle il prétend à être sélectionné pour les championnats d'Europe d'Amsterdam ou pour les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro. Si celle-ci n'est pas organisée lors du Championnat de France Elite, il devra avoir pris part à l'épreuve de substitution demandée par le manager de la spécialité.

Dans le cas où un athlète souhaite se présenter sur deux épreuves lors des championnats d'Europe d'Amsterdam, il peut être autorisé par décision conjointe du Manager de spécialité et du DTN à ne se présenter qu'à l'une de ces deux épreuves lors du Championnat de France.

La liste des athlètes sélectionnables sera établie en prenant en compte les éléments suivants :

### **Pour toutes les spécialités :**

Au-delà du niveau de performance demandé ci-dessous et dans le respect des critères fixés par l'AEA et de la participation aux championnats de France Elite 2016, le DTN se réserve la possibilité de présenter au Comité de sélection une liste d'athlètes qui prendra, notamment en compte, les critères suivants (liste non exhaustive), critères qui serviront d'aides à la décision :

- la place au championnat de France Elite du 24 au 26 juin 2016,
- la place aux championnats du Monde 2015
- les résultats obtenus lors de confrontations directes entre sélectionnables,
- la régularité au niveau des performances de l'athlète
- le rang Européen au 26 juin 2016. Un athlète dans le top 12 européen, à 3 athlètes par pays, dans sa spécialité, sera prioritaire parmi les places restantes
- le comportement de l'athlète en cohérence avec les valeurs de l'équipe de France.

Il est précisé que la sélection se fera sur la base de 3 athlètes hommes et de 3 athlètes femmes au maximum par spécialité.

### **Additif médical :**

#### **Cas particulier d'un(e) athlète blessé(e) à la date des championnats de France et ayant réalisé le niveau de performance requis au préalable :**

Tout athlète sélectionnable se blessant ou présentant un état de santé (maladie) incompatible avec la pratique de l'entraînement ou de la compétition dans les 3 semaines précédant les championnats de France devra en informer le médecin des équipes de France avant le 14 juin 2016 afin de déterminer l'importance et la durée de son indisponibilité pouvant remettre en cause sa qualité d'athlète sélectionnable.

L'athlète devra lui fournir tous les examens et certificats médicaux nécessaires à la bonne évaluation de son état de santé afin que le médecin des équipes de France puisse établir un diagnostic, étant précisé que lui seul pourra le dispenser par écrit, après étude de son dossier, de sa présence aux championnats de France si son état nécessite d'être en convalescence à ce moment-là dans un lieu adapté à sa bonne récupération.

A défaut de cette dispense, la présence aux championnats de France est obligatoire.

Si la blessure ou la maladie surviennent à moins de 7 jours du début des championnats de France et ne permet pas une évaluation correcte par le médecin des équipes de France ou la réception des examens nécessaires, l'athlète devra se présenter sur les lieux du championnat de France afin d'être examiné par le médecin des équipes de France. Seul l'avis du médecin des Equipes de France permettra de ne pas participer aux championnats de France sans compromettre ses chances d'être sélectionné pour les Championnats d'Europe d'Amsterdam, si la durée de sa blessure ou de sa maladie paraît être compatible avec une préparation terminale lui permettant d'être au niveau lui ayant permis d'être sélectionnable.

**Dates de publication :**

**La liste définitive des athlètes sélectionnés sera publiée sur le site internet de la FFA à partir du 27 juin 2016.**

**Critères particuliers par spécialité :**

**Sprint Court / Haies Hautes :**

Niveau de performance requis :

100m : H : 10"21 ; F : 11"26

200m : H : 20"55 ; F : 23"04

110m Haies : 13"50

100m Haies : 13"00

Pour les spécialités du sprint court et des haies hautes, le niveau de performance devra avoir été réalisé entre le 1er avril 2016 et le 26 juin 2016 inclus.

Outre ce niveau de performance, le classement lors du championnat de France Elite de Angers 2016 sera particulièrement observé. Les différent(e)s champion(ne)s de France seront prioritaires pour être sélectionnés.

**Sprint Long / Haies Basses :**

Niveau de performance requis :

400m : H : 45"90 ; F : 52"10

400m Haies : H : 50"00 ; F : 56"70

Pour le 400m et 400m haies, le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 1er Avril 2016 et le 26 juin 2016 inclus.

**Demi-Fond Court :**

Niveau de performance requis :

800m : H : 1'46"00 ; F : 2'01"00

1500m : H : 3'37"50 ; F : 4'09"90

Pour le 800m et le 1500m, le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 1er Avril 2016 et le 26 juin 2016 inclus.

Pour ces deux spécialités, les résultats obtenus lors de confrontations directes entre sélectionnables seront particulièrement observés.

**Demi-Fond Long / Steeple :**

Niveau de performance requis :

5000m : H : 13'30"00 ; F : 15'40"00

10 000m : H : 28'35"00 ; F : 32'45"00

3000m Steeple : H : 8'31"00 ; F : 9'42"00

Le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 1er Avril 2016 et le 26 juin 2016 inclus.

Pour ces trois spécialités, les résultats obtenus lors de confrontations directes entre sélectionnables seront particulièrement observés.

**Semi-Marathon :**

Les athlètes retenus pour le marathon Olympique seront prioritaires pour participer à ce semi-marathon.

Dans le cadre de la coupe d'Europe, seront sélectionnés un maximum de 6 hommes et 6 femmes parmi une liste d'athlètes sélectionnables en fonction :

- du respect des règles fédérales qui seront communiquées aux athlètes par le manager en charge du marathon, notamment, la validation du programme de compétition entre les championnats du monde de Semi-marathon 2016 de Cardiff et celui d'Amsterdam par la DTN.

Seront sélectionnables les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du Championnat du Monde de Semi-Marathon 2016.

En fonction de cette liste initiale, le niveau de performance requis pour compléter la sélection est à réaliser sur un semi-marathon labellisé AIFA entre le 1er Janvier 2015 et le 10 Juin 2016 inclus. A savoir : 1h04' pour les hommes et 1h15' pour les femmes.

Attention : si la performance a été réalisée au cours de l'année 2015, pour être sélectionnable, l'athlète devra avoir réalisé en 2016, une performance sur une épreuve dont la distance devra être comprise entre le 10 km et le Marathon inclus afin de pouvoir évaluer son état de forme pour ce championnat d'Europe.

L'athlète devra obligatoirement être licencié compétition Fédération Française d'Athlétisme au moins 20 jours avant la date du semi-marathon ciblé. A défaut, la performance ne sera pas prise en considération. Ces athlètes pourront être amenés à réaliser un suivi biologique spécifique fixé par le médecin fédéral.

#### **Les Sauts :**

Niveau de performance requis pour les sauts verticaux :

Hauteur : H : 2m28 ; F : 1m92

Perche : H: 5m65 ; F : 4m50

Niveau de performance requis pour les sauts horizontaux :

Longueur : H : 7m95 ; F : 6m60

Triple saut : H: 16m85 ; F : 14m05

Pour tous les sauts, le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 1er avril 2016 et le 26 juin 2016 inclus ou lors des Championnats de France en salle de Aubière 2016 ou lors des championnats du monde en salle de Portland.

Une observation toute particulière sera faite sur le niveau de performance réalisé sur les trois premiers essais des concours de saut en longueur et de triple saut.

#### **Les Lancers :**

Poids : H : 20m00 ; F : 17m60

Disque : H : 63m00 ; F : 61m00

Marteau : H : 75m50 ; F : 71m00

Javelot : H : 80m00 ; F : 60m00

Pour tous les lancers, le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 12 Mars 2016 et le 26 juin 2016 inclus ou lors des Championnats de France en salle de Aubière 2016 ou lors des Championnats du monde en salle de Portland.

Une attention particulière sera donnée aux performances réalisées entre le 1er mai et le 26 juin 2016 inclus. Outre ce niveau de performance, le classement lors du championnat de France Elite de Angers 2016 sera particulièrement observé. Les différent(e)s champion(ne)s de France seront prioritaires pour être sélectionnés.

#### **Les Epreuves combinées :**

Le niveau de performance requis est fixé à 8000 pts pour le décathlon masculin et à 6000 pts pour l'heptathlon féminin.

Le niveau de performance pris en compte devra avoir été réalisé entre le 1er Avril 2016 et le 26 juin 2016 inclus. La liste des sélectionnés sera arrêtée par le DTN, après consultation du Comité de sélection, pour publication le lundi 6 juin. Cette liste pourra éventuellement être complétée, si le DTN le juge nécessaire et en fonction des performances réalisées, jusqu'au 26 juin 2016 inclus.

Au-delà du niveau de performance demandé, en fonction des athlètes d'ores et déjà retenus pour les Jeux Olympiques de Rio de Janeiro, la manager pourra proposer des athlètes figurants dans le top 16 européen à 3 par pays.

#### **Les Relais :**

Le DTN, sur proposition du manager des relais, proposera de sélectionner les relais en prenant compte du bilan Européen des relais sur deux années au jour de la réunion du Comité de sélection.

La liste des athlètes sélectionnés pour l'ensemble de ces relais prendra à la fois en compte :

- les bilans nationaux (au 26 juin 2016 inclus)
- l'investissement exprimé lors des différents regroupements et sélections
- la qualité technique observée.